



COVID-19 : consignes sur l'isolement

Valable dès le 24.12.2020

Ces consignes vous indiquent ce que vous devez faire si

- vous souffrez d'une maladie aiguë qui peut être causée par le nouveau coronavirus
- votre test au coronavirus est positif

En cas de symptômes d'une affection aiguë des voies respiratoires¹ et/ou de perte soudaine de l'odorat et/ou du goût, vous devez vous isoler chez vous immédiatement pour éviter d'infecter d'autres personnes et vous devriez vous faire tester sans attendre.

Même si vous ne ressentez aucun symptôme alors que votre test a été positif, vous pouvez infecter d'autres personnes et devez vous isoler chez vous immédiatement.

Ces consignes vous indiquent quelles précautions vous devez prendre pour éviter de transmettre le virus. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le nouveau coronavirus à l'adresse : www.bag.admin.ch/nouveau-coronavirus. En outre, une [vidéo explicative](#) concernant l'isolement est disponible sur le site www.ofsp-coronavirus.ch. La durée de l'isolement dépend du résultat du test (voir la section « Arrêt de l'isolement à domicile »).



Nouveau coronavirus

Si le test est positif, le service cantonal compétent vous contactera pour vous donner d'autres informations et consignes.

À noter : dans la situation actuelle, il est possible que le service cantonal ne soit pas en mesure de vous contacter rapidement. Dans ce cas, informez vous-même les personnes avec qui vous avez été en contact étroit que vous êtes malade. Vous trouverez des informations à ce sujet dans le chapitre ci-après « **Que doivent faire les personnes avec qui vous avez été en contact et votre famille ?** »

Durée de l'isolement

La durée de l'isolement dépend du résultat du test :

- Vous vous êtes fait tester et le résultat était positif : en règle générale, l'isolement à domicile est terminé 48 heures après la disparition des symptômes, à condition que 10 jours au moins se soient écoulés depuis leur apparition.
- Vous vous êtes fait tester et le résultat était négatif : terminez l'isolement 24 heures après la fin des symptômes.
- Vous n'avez **pas fait de test** : terminez l'isolement 48 heures après la disparition des symptômes, à condition que 10 jours au moins se soient écoulés depuis leur apparition.
- Vous n'aviez pas de symptômes au moment du test : terminer l'isolement 10 jours après le jour du test.

Vous pouvez lever l'isolement si les seuls symptômes qui persistent après les 10 jours d'isolement sont la perte de goût ou d'odorat ou une légère toux. Recouvrer le goût et l'odorat peut s'avérer assez long, le temps que les nerfs olfactifs et les papilles gustatives se régénèrent ou qu'une toux, même légère, disparaisse complètement.

¹ Par exemple de la toux, des maux de gorge, un essoufflement avec ou sans fièvre, sentiment de fièvre ou douleurs musculaires.

Surveillez votre état de santé

- Contactez un médecin par téléphone si votre état vous inquiète ou si vous constatez l'un des signes suivants :
 - Fièvre persistante
 - Asthénie persistante
 - Détresse respiratoire
 - Fort sentiment de pression ou de douleurs dans la poitrine
 - État de confusion mentale récente
 - Lèvres ou visage bleuâtres (cyanose)

Si vous vivez seul

- Demandez à votre famille, à vos amis ou à un service de livraison de déposer devant votre porte de la nourriture et d'autres produits essentiels tels que des médicaments.

Si vous vivez avec d'autres personnes

- Installez-vous seul dans une chambre, porte fermée, et prenez-y vos repas. Aérez régulièrement la pièce.
- Évitez toute visite et tout contact et ne quittez la chambre que si c'est nécessaire.
- Lorsque vous quittez votre chambre portez un masque et gardez une distance d'au moins 1,5 mètre par rapport aux autres personnes.
- Évitez tout contact avec vos animaux domestiques.
- Utilisez votre propre salle de bains. Si cela n'est pas possible, nettoyez les sanitaires communs (douche, toilettes, lavabos) après chaque usage avec un désinfectant ménager ordinaire.
- Ne partagez pas vos articles ménagers tels que la vaisselle, les verres, les tasses ou les ustensiles de cuisine avec d'autres personnes. Après avoir utilisé ces articles, il faut les laver en machine ou soigneusement à l'eau et au savon.
- Ne partagez pas votre linge de maison (serviettes, literie) avec d'autres personnes.
- Demandez à votre famille, à vos amis ou à un service de livraison de déposer devant votre porte de la nourriture et d'autres produits essentiels tels que des médicaments.

Lavage régulier des mains²

- Votre entourage et vous-même devez vous laver régulièrement les mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes. En l'absence d'eau et de savon, nettoyez vos mains avec un désinfectant pour les mains, en couvrant toutes les surfaces de vos mains et en les frottant ensemble jusqu'à ce qu'elles soient sèches. Le savon et l'eau doivent en particulier être utilisés si les mains sont visiblement sales.
- Lavez-vous les mains en particulier avant et après la préparation de nourriture, avant et après les repas, après avoir utilisé les toilettes et chaque fois que les mains paraissent sales.

Couvrez-vous la bouche lorsque vous toussiez ou éternuez

- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous éternuez ou que vous toussiez.
- Les matériaux utilisés pour couvrir la bouche ou le nez doivent être jetés ou lavés.
- Jetez les mouchoirs usagés dans une poubelle prévue à cet effet munie d'un sac en plastique et placée dans la chambre où vous séjournez.

Si vous devez sortir de chez vous (pour vous faire tester ou vous rendre chez le médecin)

- **Portez un masque d'hygiène.** Si vous avez des symptômes de maladie respiratoire aiguë, vous ne devriez pas porter de masque en tissu.
- **Lavez-vous les mains** ou désinfectez-les avant de sortir de chez vous.
- **Évitez les transports publics.** Si votre état de santé le permet, utilisez votre voiture ou votre vélo, allez à pied ou appelez un taxi.

² Comment se laver correctement les mains (vidéo) : <https://youtu.be/gw2Ztu0H0YY>

Utilisation correcte des masques d'hygiène

- Avant de mettre le masque, lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou utilisez un désinfectant.
- Mettre avec précaution le masque de manière à couvrir le nez et la bouche, puis le serrer afin qu'il épouse bien le visage.
- Ne plus toucher le masque après l'avoir mis. Après chaque contact avec un masque d'hygiène usagé, par exemple en l'enlevant, se laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec un produit désinfectant.
- Un masque d'hygiène peut être porté au maximum 4 heures.
 - Observez les instructions détaillées à la page <https://www.bag.admin.ch/masques>.



Masques

Prenez toutes les précautions nécessaires

- Vous devez jeter les déchets contaminés par des fluides corporels (selles, sang, mucus) dans une poubelle prévue à cet effet munie d'un sac en plastique et placée dans la chambre où vous séjournez, avant qu'ils soient éliminés avec les autres déchets ménagers.
- Nettoyez quotidiennement les surfaces touchées (p. ex. table de chevet, cadre de lit ou autres meubles de votre chambre) avec un désinfectant ménager ordinaire.

Isolement pour les enfants et les parents

- En principe, les règles de l'isolement s'appliquent aussi aux enfants et aux parents.
- Durant l'isolement, les enfants ne doivent pas avoir de contact avec des personnes extérieures à leur famille.
- Si seul un enfant est en isolement, les contacts avec les autres personnes habitant sous le même toit doivent être limités autant que possible. Cette mesure est plus ou moins applicable dans les faits et dépend, par exemple, de l'âge. Il importe de prendre en compte les besoins des enfants, surtout des plus jeunes.
- Si l'un des parents est en isolement et l'enfant pas, l'autre devrait s'occuper de l'enfant et fonctionner comme personne de référence.
- Si les deux parents sont en isolement alors que les enfants ne le sont pas, la procédure à appliquer dépend de l'âge de ces derniers et de ce qui est concrètement réalisable. Si aucune aide extérieure pour prendre en charge les enfants n'est organisable et que ces derniers ne sont pas en mesure de gérer eux-mêmes la vie quotidienne en accord avec les mesures de protection susmentionnées, il faut alors envisager de mettre aussi les enfants en isolement.

Contacts sociaux pendant l'isolement

- Même si vous devez vous isoler, cela ne signifie pas que vous devez renoncer à tout contact social : restez en contact avec vos amis et votre famille par téléphone, Skype, etc. Partagez votre expérience, vos pensées et vos sentiments.
- Si cela n'est pas suffisant ou pas possible pour vous : en cas de soucis, de craintes ou de problèmes, appelez le 143 (La Main Tendue). Vous y trouverez des personnes à qui parler 24 heures sur 24.
- Vous trouverez de plus amples informations en ligne, à l'adresse www.santepsy.ch.



SantéPsy

Après l'arrêt de l'isolement

- Continuez à suivre les règles d'hygiène et de conduite de la campagne « Voici comment nous protéger » : www.bag.admin.ch/isolement-et-quarantaine.



Règles d'hygiène et de conduite

Que doivent faire les personnes avec qui vous avez été en contact et votre famille ?

- Tant que le résultat de votre test n'est pas disponible, vos contacts et votre famille doivent surveiller leur état de santé et respecter les règles d'hygiène et de conduite de la campagne « Voici comment nous protéger » (www.bag.admin.ch/isolement-et-quarantaine). Si des symptômes apparaissent, ils doivent s'isoler, faire [l'auto-évaluation coronavirus](#) sur le site de l'OFSP, et se faire tester si nécessaire. Ils doivent ensuite suivre les mêmes recommandations d'isolement que celles décrites dans les présentes consignes.
- Si le résultat de votre test est positif : en collaboration avec le service cantonal compétent, vous identifierez les personnes avec qui vous avez eu un contact étroit. Si le service cantonal ne peut pas vous contacter rapidement, informez vous-même les personnes avec qui vous avez été en contact étroit que vous êtes malade.
- En l'état actuel des connaissances, vos contacts doivent également se mettre en quarantaine, même s'ils ont été vaccinés contre le nouveau coronavirus. La vaccination protège contre la maladie. À l'heure actuelle, il n'est pas encore clair si le vaccin empêche d'infecter d'autres personnes. L'objectif est toutefois d'adapter la procédure dès que plus de données seront disponibles.



Auto-évaluation coronavirus

Qui devez-vous informer ?

- Toutes les personnes avec qui vous avez été en contact étroit durant les deux jours précédant l'apparition des symptômes : il s'agit de celles qui ont été en contact avec vous à moins de 1,5 mètre de distance pendant plus de 15 minutes sans protection, lorsque vous étiez symptomatique, soit pendant les 48 heures précédant l'apparition des symptômes. Ces personnes doivent suivre les consignes pour une mise en quarantaine (www.bag.admin.ch/bag/fr/isolation-und-quarantaene).
- Vous et vos contacts trouverez des informations complémentaires dans la section « [Procédure en cas de contact avec une personne positive](#) » sous www.bag.admin.ch/bag/fr/isolation-und-quarantaene
- Si les personnes avec qui vous avez été en contact étroit doivent se mettre en quarantaine pour cette raison, elles ont alors droit à une allocation pour perte de gain. Des informations à ce sujet se trouvent sur le site Internet de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).



Consignes quarantaine



OFAS